

PRESIDENCE DU CONSEIL
DES MINISTRES

DECRET N° 75/527 du 11 Décembre 1975

portant nomination de Secrétaire Général à la
Santé Publique.-

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

Vu la Constitution du 24 juin 1973 ;
Vu la loi 15/62 du 3 février 1962 portant statut général des fonctionnaires ;
Vu l'arrêté n° 2087/FP du 21 juin 1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires et les textes modificatifs subséquents ;
Vu le décret n°62/130 du 9 mai 1962 fixant le régime de rémunérations des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo ;
Vu le décret n°69/240 du 27 mai 1969 portant organisation du Ministère de la Santé Publique ;
Vu le décret n°75/20 du 8 janvier 1975 portant nomination du Premier Ministre ;
Vu le décret n°75/21 du 9 janvier 1975 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
Le Conseil des Ministres entendu,

D E C R E T E :

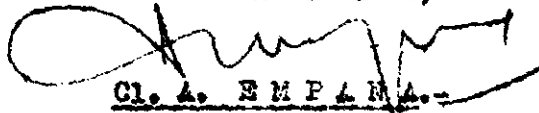
Article premier.- Il est mis fin au détachement auprès de l'Hôpital Général de Brazzaville de Monsieur LOEMBE Benoît, Médecin de 10° échelon.

Article 2.- Monsieur LOEMBE Benoît, Médecin de 10° échelon, précédemment Directeur de l'Hôpital Général de Brazzaville est nommé Secrétaire Général à la Santé Publique, en remplacement de Monsieur POULAT Raymond appelé à d'autres fonctions.

Article 3.- Le présent décret qui prendra effet pour compter de la date de prise de service de l'intéressé, sera enregistré et publié au Journal officiel de la République Populaire du Congo./-

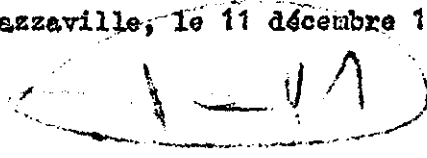
Fait à Brazzaville, le 11 décembre 1975

Par le Premier Ministre;
Le Ministre de la Santé,

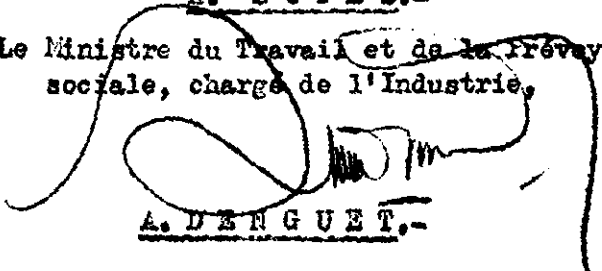

Cl. A. EMPA M.A.-

Le Ministre des Finances,


S. OKABE.-


H. LOPES.-

Le Ministre du Travail et de la Prévoyance
sociale, chargé de l'Industrie,


A. DENGUET.-